



*République Démocratique du Congo*  
**MINISTRE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ELECTRICITE**  
**CELLULE D'EXECUTION DES PROJETS-EAU (CEP-O)**



République Démocratique du Congo

Programme d'Accès aux Services d'Eau et d'Assainissement en RDC (PASEA)

Crédit IDA N° 73390-ZR

**Recrutement d'un Consultant (Firme) chargé de l'Assistance Technique des Unités Provinciales d'Exécution des Projets (UPEP) de quatre Provinces du Projet PASEA (Kasaï Oriental, Kasaï Central, Kasaï et Kwilu) et des Bureaux Assainissement (BA) de la Coordination Provinciale de l'Environnement et Développement Durable pour superviser la mise en œuvre des activités pour la Fin de la Défécation à l'Air Libre (FDAL).**

**AVIS D'APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET**

**N° 108/ ZR-CEP-O-429469-CS-QCBS/PASEA/2024**

Le Gouvernement de la République du Démocratique du Congo a sollicité un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) d'un montant équivalent à US\$ 400 000 000 en vue de financer le coût du Programme d'Accès aux Services d'Eau et d'Assainissement en RDC (PASEA) et se propose d'utiliser une partie des fonds de ce crédit pour financer les services suivants : **une Assistance Technique des Unités Provinciales d'Exécution des Projets (UPEP) de quatre Provinces du Projet PASEA (Kasaï Oriental, Kasaï Central, Kasaï et Kwilu) et des Bureaux Assainissement (BA) de la Coordination Provinciale de l'Environnement et Développement Durable pour superviser la mise en œuvre des activités pour la Fin de la Défécation à l'Air Libre (FDAL).**

Le présent avis d'appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passations des Marchés publié sur UNDB le 30 novembre 2022.

Les services comprennent l'accompagnement technique des prestataires dans toutes les étapes du processus de mise en œuvre des activités FDAL pour au moins 240.000 ménages à travers les 39 Entité Territoriales Décentralisées sélectionnées parmi les provinces du Projet PASEA (Kasaï Oriental, Kasaï Central, Kasaï et Kwilu). Il s'agit entre autres :

- D'organiser la signature des Conventions d'Assainissement (Annexe D) avec les acteurs étatiques et communautaires (cette convention peut être revue/modifiée par le Consultant (Firme) et être revalidée par la CEP-O le cas échéant) ;
- De suivre et évaluer la mise en œuvre des activités FDAL dans la province (notamment à travers un appui logistique) ;
- D'acquérir les matériaux de construction nécessaires pour la construction des latrines familiales durables (sur base de Bons de Commande négociés/émis par les UPEP, le Consultant (firme) doit assister les UPEP pour la signature de contrats cadres avec les fournisseurs dans chaque province ou au niveau national) ;
- De veiller à la bonne exécution des prestations des acteurs étatiques pendant toutes les étapes de l'approche ATPC (l'Assainissement Total Piloté par la Communauté), etc.

Les Termes de Reference (TDR) sont joints à cette demande de manifestation d'intérêt de la mission ou peuvent être trouvés sur le site web suivant : <https://www.ceporc.com/>.

La Cellule d'Exécution des Projets-Eau (CEP-O) invite les candidats intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations :

- *Être une firme ou un Groupement d'entreprises, une organisation/société ou entreprise ayant une expérience de dix (10) dans l'accompagnement des structures étatiques en rapport avec les activités de développement en milieu périurbain et rural ;*

- Présenter le numéro d'enregistrement de l'entreprise et les preuves de paiement des taxes et impôt (déclaration fiscale du dernier exercice ou avant dernier exercice) ;
- Disposer au moins d'une ligne de crédit de 70 000 USD dans une institution bancaire;
- Avoir réalisé au moins trois (03) missions dans le domaine de l'assistance techniques des acteurs étatiques responsable pour d'assainissement et d'hygiène en milieu périurbain et rural en Afrique subsaharien au cours de cinq (05) dernières années (au minimum (01) mission avec enveloppe de plus de US\$ 2 millions) dont au minimum (01) mission en RDC et dont au minimum (01) mission dans le domaine d'achat de Performance basé sur les résultats ;
- Avoir conduit au moins deux (02) missions d'assistance technique financées par la Banque Mondiale ou d'autres Bailleurs de Fonds au cours de dix (10) dernières années ;
- Avoir conduit au moins quatre (04) missions de suivi-évaluation des activités Hygiène et Assainissement (H&A) en milieu périurbain ou rural au cours de cinq (05) dernières années ;
- Avoir réalisé au moins trois (03) missions d'appui logistique dans le domaine de l'Eau, Hygiène et Assainissement (EHA) en milieu périurbain ou rural.

Les experts clés ne seront pas évalués à ce stade de la présélection.

Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives et augmenter leur chance de qualification mais ils doivent indiquer clairement si l'association est sous la forme d'un groupement ou de sous-traitant. Dans le cas d'un groupement, tous les membres sont conjointement et solidairement responsables pour tout le contrat, en cas de sélection.

**Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être concis et comprendre au maximum 30 pages, police calibri ou similaire, taille 11.**

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions de la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) (juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018, Novembre 2020, Septembre 2023) « Règlements de Passation des marchés », relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Un consultant sera sélectionné selon la méthode de **Sélection Basée sur la Qualité et le Coût (SFQC)**. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règlements de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) (juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018, Novembre 2020 et Septembre 2023) « Règlements de Passation des marchés » et les « Lignes Directrices » de la Banque mondiale sur la Prévention et la Lutte contre la Fraude et la Corruption dans les projets financés sur les Prêts de la BIRD, et les crédits et les subventions de l'IDA (datant du 1er juillet 2016), ainsi que les dispositions stipulées dans l'Accord de financement applicables au projet.

Les Consultants intéressés et remplissant les conditions requises, peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : **du lundi au vendredi, de 10 heures à 16 heures locales.**

Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées par écrit à l'adresse ci-dessous (en personne, par courrier ou par e-mail) au plus tard le **vendredi 01<sup>er</sup> novembre 2024.**

*Cellule d'Exécution des Projets-Eau (CEP-O),*

*A l'attention de Monsieur Philippe LUMEKA DITALUA, Coordonnateur  
22007, Route de Matadi, BINZA – Ozone, Kinshasa / NGALIEMA  
Tél. : (+243) 978 254 141 – 823 636 173  
E-mail : [cepo@ceporc.com](mailto:cepo@ceporc.com) avec copie à [scpm@ceporc.com](mailto:scpm@ceporc.com)*

Fait à Kinshasa, le 10 octobre 2024

**Philippe LUMEKA DITALUA**  
Coordonnateur



Base : REGIDESO S.A, Complexe industriel de traitement d'eau de Binza-Ozone, 22007 Route de Matadi, Kinshasa-Ngaliema

GSM: (+243) 97 82 54 141 , (+243) 82 36 36 173

Courriel : [cepo@ceporc.com](mailto:cepo@ceporc.com), Siteweb : [www.ceporc.com](http://www.ceporc.com)

**Cliquez ici pour télécharger le DOCUMENT complet - MS Word**

[Retour à la liste](#)

---